

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2020 sous le numéro de dépôt 37190

Greffé du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/37190

Type d'acte : Projet de traité de fusion
Fusion absorption

Déposant :

Nom/dénomination : WEBEDIA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 501 106 520

N° gestion : 2015 B 06585



**PROJET DE TRAITE DE FUSION
ENTRE WEBEDIA ET TALENT-WEB**

Entre les soussignées

La société WEBEDIA,

Société anonyme au capital de 1 301 621,18 euros
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret
Immatriculée sous le numéro 501 106 520 RCS Nanterre
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, en sa qualité de Directeur Général et membre du Directoire

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »
d'une part,*

et

La société TALENT-WEB,

Société par Actions Simplifiée au capital de 11 300 euros
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret
Immatriculée sous le numéro 808 741 045 RCS Nanterre
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, en sa qualité de Directeur Général de WEBEDIA,
Président

*ci-après dénommée « TALENT-WEB » ou la « Société Absorbée »
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »
et individuellement une « Partie ».*

IL A ETE DECLARE ET CONVENTU DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 - DEFINITIONS

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

"Société Absorbée" désigne la société TALENT-WEB susnommée.

"Société Absorbante" désigne la société WEBEDIA susnommée.

"Date de Réalisation" désigne la date du 1^{er} octobre 2020

"Date de Signature" désigne la date de signature du Traité.

1

SS



"Fusion"	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.
"Traité"	désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

2.1.1 La Société Absorbée

La société TALENT-WEB est une société par action simplifiée ayant pour objet :

- L'ensemble des prestations relatives à la production de vidéogrammes et à la production cinématographique, audiovisuelle et musicale;
- L'ensemble des prestations relatives à la distribution et la commercialisation de vidéogrammes et de programmes audiovisuels y compris la vente de produits dérivés;
- L'ensemble des prestations relatives à la production d'événements promotionnels
- L'ensemble des prestations relatives à la production d'artistes;
- L'ensemble des prestations relatives à l'édition de vidéogrammes et à l'édition cinématographique, audiovisuelle et musicale

Et plus généralement:

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;
- Et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 8 janvier 2015, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 11 300 euros, divisé en 11300 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques.

Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 621,18 euros, divisé en :

(i) 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques.

(ii) 1 979 Actions de Préférence Webedia d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ;

(iii) 1 104 Actions de Préférence Performance d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ;

(iv) 875 Actions de Préférence Surperformance d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ; et

(v) 1 260 Actions de Préférence Groupe d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie.

Ses exercices sociaux commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.2. Liens entre les deux sociétés

2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs

Suite à la fusion-absorption de la société MIXICOM par WEBEDIA, la Société Absorbante détient la totalité des titres depuis le 31 août 2020 qui forment le capital social de la Société Absorbée. WEBEDIA est Président associé unique de l'absorbée.

2.2.2 Divers

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

La Société Absorbée absorbera par fusion sa filiale à 100 % la TALENT WEB XTREME, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros ayant son siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret et immatriculée 843 794 827 RCS Nanterre, dont la date de réalisation définitive sera le 1^{er} octobre 2020.,

SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

3.1. Motifs et buts de la Fusion

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

3.2. Régime juridique

La Fusion est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Fusion de la société TALENT-WEB par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société TALENT-WEB

SS



au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Absorbante s'engage à détenir en permanence, depuis le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée, les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la Fusion, sous réserve du respect de cet engagement.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET

4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2019. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2019, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 30 juin 2020.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2019, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par décision de l'associé unique du 24 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2020 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2020 figurent en Annexe 2 au Traité.

4.2. Méthode d'évaluation utilisée

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le Règlement ANC N°2017-01 du 5 mai 2017.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

4.3. Dates d'effet de la fusion -

4
SS



4.3.1 La Société Absorbée, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, fait apport de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, actif et passif, composant son patrimoine, étant précisé que:

(i) les énumérations qui vont suivre sont par principe non limitatives, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs et des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et composant le patrimoine de la Société Absorbée, dans l'état dans lequel ils se retrouveront à la Date de Réalisation Définitive

(ii) la Fusion deviendra définitive à la Date de Réalisation

La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la Date de Réalisation. A ce titre, la Fusion emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée.

4.3.2 En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif tant sur le plan comptable que fiscal au 1^{er} janvier 2020, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société Absorbée, La Société Absorbante sera donc réputée en avoir la jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées seront, du point de vue comptable, de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par la Société Absorbée.

5.2. Désignation des actifs et passifs apportés

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,

- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1^{er} janvier 2020 et la date de Réalisation Définitive de la Fusion ;

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

5.2.1 – Actif

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2019 pour les valeurs nettes comptables suivantes :

5.2.1.1 – Actif immobilisé

Concessions, brevets, droits similaires	4 195 euros
Autres immobilisations incorporelles	183 048 euros
Autres immobilisations corporelles	55 943 euros
Autres participations	100 000 euros

5.2.1.2 – Actif circulant

Produits intermédiaires finis	7 521 euros
Clients et comptes rattachés	2 305 649 euros
Autres créances	1 985 306 euros
Disponibilités	78 788 euros
Charges constatées d'avance	243 274 euros

5.2.1.3 – Intérêts compensateurs

Néant

Montant total de l'actif apporté : 4 963 725 euros

5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

5.2.2.1 – Subventions

Néant

5.2.2.2 – Provisions pour risques et charges

Néant

5.2.2.3 – Provisions pour risques et charges

SS



Emprunts et dettes financières diverses	8 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 686 732 euros
Dettes fiscales et sociales	237 780 euros
Autres dettes	320 euros

Montant total du passif apporté : **3 924 839 euros**

5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à : 4 963 725 euros
et le passif estimé à : 3 924 839 euros

Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : 1 038 886 euros

SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

6-1 Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 11 300 actions représentant l'intégralité du capital de la société TALENT-WEB et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société TALENT-WEB contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

6-2 Mali/Boni de fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société TALENT-WEB à la société WEBEDIA s'élève donc à **1 038 886 euros**.

La différence entre la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans les livres de la société Absorbante telle que figurant dans les comptes au 31 décembre 2019 à savoir 23 499 898 euros et la valeur de l'actif net apporté constituera un mali de fusion qui suivra le régime prévu par le règlement ANC 2014-03 modifié par le Règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017.

SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la Réalisation définitive de la Fusion.

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2020.

SS



Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2020.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

8.1. Engagements

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

8.2. Déclarations générales

8
SS



La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dont les marques listées en annexe, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2019, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

SS



- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaire, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

SECTION 11 – REGIME FISCAL

11.1. Enregistrement

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

11.2. Impôts sur les sociétés

10

SS



La Fusion prendra effet fiscalement rétroactivement au 1^{er} janvier 2020. De ce fait, le résultat, bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative 20181003 (BOI-IS-FUS-30-20).

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage expressément à joindre aux déclarations de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI, établi conformément au modèle fourni par l'Administration fiscale et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément transféré à la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés.

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion (doctrine administrative BOI-IS-FUS-60-10-20-20181003 n°130).



La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

11.3. Taxe sur la valeur ajoutée

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

11.4. Participation-construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge, le cas échéant, l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2020.

11.5. Participation des salariés aux résultats

La Société Absorbante s'engage, le cas échéant, à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

11.6. Autres taxes et impôts

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, notamment pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge, et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

SS

12



SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Les Sociétés participantes entendant user de la faculté offerte par l'article R 236-2-1 du code de commerce.

L'avis de projet de fusion et le projet de traité de Fusion de la société TALENT-WEB par la Société WEBEDIA, sera diffusé pendant une période ininterrompue de minimum 30 jours, à compter du 31 août 2020 à 18H00 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion soit le 1^{er} octobre 2020, au titre des dispositions des articles L.236-14, R.236-2-1 et R.236-8 du Code de commerce sur les sites Internet des deux sociétés aux adresses respectives :

- <https://fr.webedia-group.com/talentweb>
- <https://fusion.talentweb.fr>

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

12.2 Opposition des créanciers

Conformément aux dispositions de l'article L.236-14 et R236-8 du Code de commerce, les créanciers des Parties dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent Traité de Fusion pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la mise à disposition du public du projet de fusion ou de scission sur le site internet de chacune des sociétés

Au cas où des créanciers de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante formeraient opposition à la Fusion, dans les conditions légales et réglementaires, la Société Absorbée ou la Société Absorbante, respectivement, ferait son affaire, avec l'assistance de l'autre Partie, pour en obtenir la mainlevée.

12.3. Désistement

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

SS



12.4. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

12.5. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

12.6. Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

12.7. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

12.8. Loi applicable – Litige

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglé par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET

Le 31 août 2020,

En 5 exemplaires

TALENT-WEB
Cédric SIRE,
Représentant permanent de WEBEDIA
Président



WEBEDIA
Cédric SIRE, Directeur Général



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019
ANNEXE 2 — SITUATION COMPTABLE AU 30 JUIN 2020
ANNEXE 3- LISTE DE MARQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE

15

SS



A handwritten signature is placed next to the circular seal.

BILAN ACTIF

	Brut	31/12/2019 Amort Prov	Net	31/12/2018 Net	Variation Net	Présenté en Euros
Capital souscrit non appelé (0)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	24 885	20 690	4 195	10 367	- 6 172	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	890 000	706 952	183 048	244 667	- 61 619	
Avances et acomptes sur immobilisations						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	102 306	46 362	55 943	75 213	- 19 270	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en						
Autres participations	100 000		100 000	100 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 117 191	774 004	343 186	430 247	- 87 061	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	7 521		7 521		7 521	
Marchandises				36 501	- 36 501	
Avances et acomptes versés						
Clients et comptes rattachés	2 626 285	320 636	2 305 649	2 363 076	- 57 427	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	400		400	528	- 128	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 710 990		1 710 990	1 157 138	553 852	
. Autres	273 916		273 916	902 962	- 629 046	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	78 788		78 788	458 274	- 379 486	
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	243 274		243 274	21 506	221 768	
TOTAL (II)	4 941 174	320 636	4 620 538	4 939 986	- 319 448	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 058 365	1 094 640	4 963 725	5 370 233	- 406 508	




BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 11 300)	11 300	11 300	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 130	1 130	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	392 309	392 309	
Report à nouveau	2 046 330	1 514 712	531 618
Résultat de l'exercice	-1 412 184	531 619	-1 943 803
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 038 885	2 451 069	-1 412 184
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	8		8
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 686 732	2 766 323	920 409
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	606	16 678	- 16 072
. Organismes sociaux	7 081	30 512	- 23 431
. Etat, impôts sur les bénéfices		3 237	- 3 237
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	230 093	64 296	165 797
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		6 421	- 6 421
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	320	7 696	- 7 376
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 924 839	2 919 163	1 005 676
Ecart de conversion passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	4 963 725	5 370 233	- 406 508




COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	31/12/2019 Total	31/12/2018 Total	Variation	Présenté en Euros %
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	486 558		486 558	854 343	- 367 785	-43,05
Production vendue services	9 546 130		9 546 130	9 298 210	247 920	2,67
Chiffre d'affaires Net	10 032 688		10 032 688	10 152 553	- 119 865	-1,18
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues			103 500	56 000	47 500	84,82
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			-276 408	1 666	- 278 074	N/S
			9 859 781	10 210 219	- 350 438	-3,43
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			-86 041	31 598	- 117 639	372,30
Achats de matières premières et autres appro.			1 149	241 219	- 240 070	-99,52
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes			10 504 865	8 376 164	2 128 701	25,41
Impôts, taxes et versements assimilés			15 222	32 427	- 17 205	-53,06
Salaires et traitements				303 620	- 303 620	-100
Charges sociales			905	170 078	- 169 173	-99,47
Dotations aux amortissements sur immobilisations			267 060	513 717	- 246 657	-48,01
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			320 636		320 636	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			288 213	245 797	42 416	17,26
			11 312 007	9 914 618	1 397 389	14,09
RESULTAT EXPLOITATION			-1 452 226	295 600	-1 747 826	591,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée				379 601	- 379 601	-100
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations			14 263	5 485	8 778	160,04
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Déficiences positives de change				2 898	- 2 898	-100
Produits nets sur cessions de VMP						
			14 263	8 383	5 880	70,14
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			3 605	840	2 765	329,17
Déficiences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
			3 605	840	2 765	329,17
RESULTAT FINANCIER			10 658	7 543	3 115	41,30
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-1 441 568	682 744	-2 124 312	311,14

55



COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Présenté en Euros %
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	246	107	139	129,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital		353 333	- 353 333	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	246	353 440	- 353 194	-99,93
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	210	60	150	250,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		281 215	- 281 215	-100
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	210	281 275	- 281 065	-99,93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36	72 165	- 72 129	-99,95
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-29 348	223 290	- 252 638	113,14
Total des Produits	9 874 289	10 951 642	-1 077 353	-9,84
Total des charges	11 286 473	10 420 023	866 450	8,32
RESULTAT NET	-1 412 184	531 619	-1 943 803	365,64

SS



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2019 Amort Prov	Net	31/12/2018 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	4 271	4 271			
Recherche et développement	39 622 806	19 021 623	20 601 183	13 127 210	7 473 973
Concessions, brevets, droits similaires	3 640 306	3 713 982	-73 677	-172 463	98 786
Fonds commercial	168 847 647	7 591 122	161 256 525	68 017 792	93 238 733
Autres immobilisations incorporelles	7 407 587	50 111	7 357 477	5 167 089	2 190 388
Avances et acomptes sur immobilisations					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	1 689 638	1 083 358	606 280	508 189	98 091
Autres immobilisations corporelles	15 661 433	9 673 730	5 987 704	5 888 535	99 169
Immobilisations en cours		192 894		192 894	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations	724 703 691	47 875 752	676 827 939	415 889 757	260 938 182
Créances rattachées à des participations	20 734 087	270 289	20 463 799	13 992 209	6 471 590
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 191 707	823 155	1 368 553	938 947	429 606
Autres immobilisations financières	1 950 422		1 950 422	2 263 209	- 312 787
TOTAL (I)	986 646 490	90 107 393	896 539 098	525 620 473	370 913 625
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	347 896	137 023	210 873	412 797	- 201 924
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	41 022		41 022	27 355	13 667
. Organismes sociaux	82 740		82 740	148 593	- 65 853
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 846 808		1 846 808	3 437 271	-1 590 463
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 883 531		6 883 531	4 853 314	2 030 217
. Autres	318 805 733	21 287 826	297 517 907	269 410 203	28 107 704
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 334 170		1 334 170	820 224	513 946
TOTAL (II)	399 456 927	25 107 334	374 349 593	338 748 471	35 601 122
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	1 135 178		1 135 178	2 292 975	-1 157 797
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 387 238 596	115 214 726	1 272 023 869	866 661 918	405 361 951

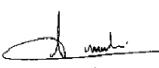
SS



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 301 569)	1 301 569	1 301 569	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	507 101 676	507 101 676	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-128 105 780	-54 308 283	-73 797 497
Résultat de l'exercice	30 171 767	-73 797 497	103 969 264
Subventions d'investissement	604 986	740 542	- 135 556
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	411 074 219	381 038 007	30 036 212
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	18 543 619	13 757 638	4 785 981
Provisions pour charges		237 000	- 237 000
	TOTAL (III)	18 543 619	13 994 638
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts	654 600	336 900	317 700
. Découverts, concours bancaires	58		58
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	584 086 998	267 061 180	317 025 818
. Associés	150 711 037	103 651 612	47 059 425
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 494 889	37 290 788	1 204 101
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	4 109 537	3 750 777	358 760
. Organismes sociaux	7 293 937	4 941 178	2 352 759
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 449 445	8 004 850	1 444 595
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	254 631	3 500	251 131
Dettes sur immobilisations	40 813 585	39 898 461	915 124
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 576 837	2 675 293	-1 098 456
	TOTAL (IV)	840 664 930	470 494 355
Ecart de conversion passif (V)	1 841 102	1 134 919	706 183
	TOTAL PASSIF (I à V)	1 272 023 869	866 661 918

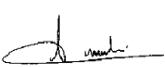


COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	France	Exportations	31/12/2019 Total	31/12/2018 Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	497 728		497 728	1 306 715	- 808 987	-61,91
Production vendue biens						
Production vendue services	65 173 296	30 996 220	96 169 516	90 793 488	5 376 028	5,92
Chiffre d'affaires Net	65 671 024	30 996 220	96 667 244	92 100 203	4 567 041	4,96
Production stockée						
Production immobilisée			9 573 885	5 171 791	4 402 094	85,12
Subventions d'exploitation reçues			71 080	7 401	63 679	860,41
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 250 828	356 072	894 756	251,29
Autres produits			41 092	135 597	- 94 505	-69,70
			107 604 129	97 771 064	9 833 065	10,06
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	217 818		888 915	- 671 097	-75,50	
Variation de stock (marchandises)	147 491		-58 734	206 225	351,12	
Achats de matières premières et autres appro.			3 394	71 418	- 68 024	-95,25
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes	62 017 339		62 570 868	- 553 529	-0,88	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 935 011		1 821 560	113 451	6,23	
Salaires et traitements	39 230 907		34 581 981	4 648 926	13,44	
Charges sociales	19 301 295		14 357 871	4 943 424	34,43	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 023 941		6 621 162	5 402 779	81,60	
Dotations aux provisions sur immobilisations	7 035 959			7 035 959		N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 649 884		608 585	1 041 299	171,10	
Dotations aux provisions pour risques et charges	146 125			146 125		N/S
Autres charges	5 148 362		1 573 488	3 574 874	227,19	
	148 857 525		123 037 115	25 820 410	20,99	
RESULTAT EXPLOITATION	-41 253 396		-25 266 051	-15 987 345	63,28	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations	20 114 900		7 811 065	12 303 835	157,52	
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés	486 929		9 426	477 503		N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 862 429		5 733 491	5 128 938	89,46	
Défauts positifs de change	665 791		80 859	584 932	723,40	
Produits nets sur cessions de VMP	12 783			12 783		N/S
	32 142 832		13 634 841	18 507 991	135,74	
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions	46 598 718		31 072 336	15 526 382	49,97	
Intérêts et charges assimilées	64 258 684		18 397 764	45 860 920	249,27	
Défauts négatifs de change	282 697		68 230	214 467	314,33	
Charges nettes sur cessions de VMP						
	111 140 099		49 538 331	61 601 768	124,35	
RESULTAT FINANCIER	-78 997 268		-35 903 490	-43 093 778	120,03	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-120 250 663		-61 169 541	-59 081 122	96,59	

SS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Présenté en Euros %
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 000	21 595	- 18 595	-86,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	259 036 382	139 397	258 896 985	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	521 473	325 500	195 973	60,21
	259 560 855	486 493	259 074 362	N/S
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147 010	149 460	- 2 450	-1,64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	110 817 963	3 873 645	106 944 318	N/S
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	760 987	11 391 343	-10 630 356	-93,32
	111 725 960	15 414 448	96 311 512	624,81
RESULTAT EXCEPTIONNEL	147 834 895	-14 927 956	162 762 851	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-2 587 535	-2 300 000	- 287 535	12,50
Total des Produits	399 307 816	111 892 397	287 415 419	256,87
Total des charges	369 136 049	185 689 894	183 446 155	98,79
RESULTAT NET	30 171 767	-73 797 497	103 969 264	140,88





ACTIF		du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement	3 000			3 000	0,06		
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	24 885	20 690		4 195	0,09	4 195	0,08
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	1 013 300	706 952		306 348	6,21	183 048	3,69
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels	130 848			130 848	2,65		
Autres immobilisations corporelles	108 555	46 362		62 193	1,26	55 943	1,13
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations	100 000			100 000	2,03	100 000	2,01
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL (I)	1 380 587	774 004	606 583	12,30	343 186	6,91
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis	11 096			11 096	0,23	7 521	0,15
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	1 567 105	320 636		1 246 469	25,28	2 305 649	46,45
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel	400			400	0,01	400	0,01
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 386 216			2 386 216	48,40	1 710 990	34,47
. Autres	309 695			309 695	6,28	273 916	5,52
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	78 347			78 347	1,59	78 788	1,59
Charges constatées d'avance	291 154			291 154	5,91	243 274	4,90
	TOTAL (II)	4 644 013	320 636	4 323 377	87,70	4 620 538	93,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
	TOTAL ACTIF (0 à V)	6 024 601	1 094 640	4 929 960	100,00	4 963 725	100,00

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

PASSIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 11 300) Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 300 0,23	11 300 0,23
Ecarts de réévaluation	1 130 0,02	1 130 0,02
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	392 309 7,96	392 309 7,90
Report à nouveau	634 147 12,86	2 046 330 41,23
Résultat de l'exercice	-211 235 -4,27	-1 412 184 -28,44
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL(I) 827 651 16,79	1 038 885 20,93
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	TOTAL(II)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	8 0,00	8 0,00
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 911 784 79,35	3 686 732 74,27
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	606 0,01	606 0,01
. Organismes sociaux	13 196 0,27	7 081 0,14
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	176 395 3,58	230 093 4,64
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	320 0,01	320 0,01
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL(IV) 4 102 310 83,21	3 924 839 70,07
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	
	TOTAL PASSIF (I à V) 4 929 960 100,00	4 963 725 100,00

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%		
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens	-55 825			-55 825	-1,42	486 558	4,85	-542 383	-111,46
Production vendue services	3 971 700			3 971 700	101,43	9 546 130	95,15	-5 574 430	-58,38
Chiffres d'Affaires Nets	3 915 875			3 915 875	100,00	10 032 688	100,00	-6 116 813	-60,96
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits									
		0	0,00			103 500	1,03	-103 500	-100,00
						-276 408	-2,75	276 408	-100,00
	Total des produits d'exploitation (I)	3 915 875	100,00			9 859 781	98,28	-5 943 906	-80,27
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)	-3 575					-86 041	-0,85	82 466	95,85
Achats de matières premières et autres approvisionnements						1 149	0,01	-1 149	-100,00
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes						3 989 885	101,89	10 504 865	104,71
Impôts, taxes et versements assimilés						7 481	0,19	15 222	0,15
Salaires et traitements									
Charges sociales						1 329	0,03	905	0,01
Dotations aux amortissements sur immobilisations								424	46,85
Dotations aux provisions sur immobilisations								-267 060	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant								320 636	3,20
Dotations aux provisions pour risques et charges								-320 636	-100,00
Autres charges						133 113	3,40	288 213	2,87
								-155 100	-53,80
	Total des charges d'exploitation (II)	4 128 234	105,42			11 312 007	112,75	-7 183 773	-63,50
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-212 359	-5,41			-1 452 226	-14,46	1 239 867	85,38
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations						10 150	0,26	14 263	0,14
Produits des autres valeurs mobilières et créances								-4 113	-28,83
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
	Total des produits financiers (V)	10 150	0,26			14 263	0,14	-4 113	-28,83
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées						9 026	0,23	3 605	0,04
Différences négatives de change								5 421	150,37
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements									
	Total des charges financières (VI)	9 026	0,23			3 605	0,04	5 421	150,37
	RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 124	0,03			10 658	0,11	-9 534	-89,44
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-211 235	-5,38				-1 441 568	-14,36	1 230 333	85,35

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS



COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		246	0,00	-246 -100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	246	0,00	-246	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		210	0,00	-210 -100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	210	0,00	-210	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	36	0,00	-36	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-29 348	-0,28	29 348 -100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 926 025	100,26	9 874 289	98,42
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 137 259	105,65	11 286 473	112,50
RÉSULTAT NET	-211 235	-5,38	-1 412 184	-14,07
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

ACTIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	4 271	4 271				
Recherche et développement	40 050 915	19 021 623	21 029 292	1,66	20 601 183	1,62
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 747 894	3 713 982	33 912	0,00	-73 677	-0,00
Fonds commercial	168 847 647	7 591 122	161 256 525	12,77	161 256 525	12,68
Autres immobilisations incorporelles	7 527 743	50 111	7 477 632	0,59	7 357 477	0,58
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 707 977	1 083 358	624 619	0,05	606 280	0,05
Autres immobilisations corporelles	15 904 070	9 673 730	6 230 341	0,49	5 987 704	0,47
Immobilisations en cours	192 894		192 894	0,02	192 894	0,02
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	724 703 691	47 875 752	676 827 939	53,58	676 827 939	53,21
Créances rattachées à des participations	22 750 472	270 289	22 480 183	1,78	20 463 799	1,61
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 461 216	823 155	1 638 062	0,13	1 368 553	0,11
Autres immobilisations financières	1 951 591		1 951 591	0,15	1 950 422	0,15
TOTAL (I)	989 850 382	90 107 393	899 742 990	71,23	896 539 098	70,48
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	347 896	137 023	210 873	0,02	210 873	0,02
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	25 868 420	3 682 485	22 185 936	1,76	64 488 741	5,07
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 445 290		1 445 290	0,11	41 022	0,00
. Organismes sociaux	113 270		113 270	0,01	82 740	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 907 292		1 907 292	0,15	1 846 808	0,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 487 167		4 487 167	0,36	6 883 531	0,54
. Autres	343 617 134	21 287 826	322 329 308	25,52	297 517 907	23,39
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	13 387		13 387	0,00	13 387	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	7 402 669		7 402 669	0,59	1 930 415	0,15
Charges constatées d'avance	1 683 685		1 683 685	0,13	1 334 170	0,10
TOTAL (II)	386 886 212	25 107 334	361 778 878	28,64	374 349 593	29,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)	1 693 617	1 693 617	0,13	1 135 178	0,09
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 378 430 211	115 214 726	1 263 215 484	100,00	1 272 023 869	100,00

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS

A handwritten signature is placed next to the circular seal.

BILAN PASSIFPrésenté en Euros
- Avec comptes substitués**PASSIF**du 01/01/2020
au 30/06/2020
(6 mois)du 01/01/2019
au 31/12/2019
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 1 301 621)	1 301 621	0,10	1 301 569	0,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	507 101 624	40,14	507 101 676	39,87
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-97 934 013	-7,74	-128 105 780	-10,06

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement	604 986	0,05	604 986	0,05
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	381 100 878	30,17	411 074 219	32,32

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées**TOTAL(II)****Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques	19 102 058	1,51	18 543 619	1,46
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	19 102 058	1,51	18 543 619	1,46

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts	725 712	0,06	654 600	0,05	
. Découverts, concours bancaires	58	0,00	58	0,00	
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers	625 109 300	49,49	584 086 998	45,92	
. Associés	170 750 730	13,52	150 711 037	11,85	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 089 622	1,51	38 494 889	3,03	
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel	3 429 070	0,27	4 109 537	0,32	
. Organismes sociaux	11 226 027	0,89	7 293 937	0,57	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 398 470	0,51	9 449 445	0,74	
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés	432 823	0,03	254 631	0,02	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 713 563	1,72	40 813 585	3,21	
Autres dettes	2 417 636	0,19	3 119 376	0,25	
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	1 719 538	0,14	1 841 102	0,14
TOTAL(IV)	861 293 011	68,18	840 564 930	66,08	
TOTAL PASSIF (I à V)	1 263 215 484	100,00	1 272 023 869	100,00	

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS



A handwritten signature is placed next to the circular seal.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
		France	Exportation	Total	%	Total	%
Ventes de marchandises	92 988			92 988	0,43	497 728	0,51
Production vendue biens	-94 208			-94 208	-0,42		
Production vendue services	21 685 206			21 685 206	100,01	96 169 516	99,49
Chiffres d'Affaires Nets	21 683 986			21 683 986	100,00	96 667 244	100,00
						-74 983 258	-77,56
Production stockée						9 573 885	9,90
Production immobilisée						71 080	0,07
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges		-1 080	0,00			1 250 828	1,29
Autres produits		14 541	0,07			41 092	0,04
				21 697 447	100,06	107 604 129	111,31
						-85 906 682	-79,83
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 107	0,01			217 818	0,23
Variation de stock (marchandises)						147 491	0,15
Achats de matières premières et autres approvisionnements		14 444	0,07			3 394	0,00
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		15 929 747	73,46			62 017 339	64,16
Impôts, taxes et versements assimilés		980 339	4,52			1 935 011	2,00
Salaires et traitements		19 228 940	88,68			39 230 907	40,58
Charges sociales		9 262 907	42,72			19 301 295	19,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations						12 023 941	12,44
Dotations aux provisions sur immobilisations						7 035 959	7,28
Dotations aux provisions sur actif circulant						1 649 884	1,71
Dotations aux provisions pour risques et charges						146 125	0,15
Autres charges		1 830 444	8,44			5 148 362	5,33
				47 247 927	217,89	148 857 525	153,99
						-101 609 598	-68,25
				RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-41 253 396	-42,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations		4 777 741	22,03			20 114 900	20,81
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés		1 850	0,01			486 929	0,50
Reprises sur provisions et transferts de charges		82 140	0,38			10 862 429	11,24
Différences positives de change		60 952	0,28			665 791	0,89
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						12 783	0,01
				Total des produits financiers (V)		4 922 684	22,70
						32 142 832	33,25
						-27 220 148	-84,67
Dotations financières aux amortissements et provisions		640 578	2,95			46 598 718	48,21
Intérêts et charges assimilées		8 440 590	38,93			64 258 684	66,47
Différences négatives de change		52 563	0,24			282 697	0,29
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
				Total des charges financières (VI)		9 133 731	42,12
						111 140 099	114,97
						-102 006 368	-91,77
				RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		-4 211 048	-19,41
						-78 997 268	-81,71
						74 786 220	94,87
				RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		-29 761 528	-137,24
						-120 250 663	-124,39
						90 489 135	75,25

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SG



A handwritten signature is placed next to the official seal.

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 000	0,00	-3 000	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		259 036 382	267,97	-259 036 382	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		521 473	0,54	-521 473	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)		259 560 855	268,51	-259 560 855	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	313	0,00	147 010	-146 697	-99,78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	211 500	0,98	110 817 963	-110 606 463	-99,80
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			760 987	-760 987	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	211 813	0,98	111 725 960	-111 514 147	-99,80
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-211 813	-0,97	147 834 895	152,93	-148 046 708
Participation des salariés (IX)			-2 587 535	2 587 535	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)	26 620 131	122,76	399 307 816	413,07	-372 687 685
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 593 472	260,99	369 136 049	381,86	-312 542 577
RÉSULTAT NET	-29 973 341	-138,22	30 171 767	31,21	-60 145 108
		Perte	Bénéfice		
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

APLITEC AUDIT & CONSEIL

SS



A handwritten signature is placed next to the circular seal.

LISTE DE MARQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE

Désignation	Titulaire(s)	Pays	Classes	Date dépôt	N° dépôt	Date enrqt	N° enrqt	Expiration
LE QG	TALENT-WEB	France	25 28 41	26/05/2020	4650859	26/05/2020	4650859	26/05/2030
LE QG A PARTAGER	TALENT-WEB	France	25 28 41	26/05/2020	4650846	26/05/2020	4650846	26/05/2030
LE QG SOLIDAIRE	TALENT-WEB	France	25 28 41	26/05/2020	4650853	26/05/2020	4650853	26/05/2030

SS





A handwritten signature is located here, appearing to be a name like "J. M. L." followed by a surname.